

TRIER PLUS, MAÎTRISER MIEUX

# LA COLLECTE ÉVOLUE

## LE PORTE À PORTE



L'AGGLO  
**CARRÉMENT**  
ENGAGÉE

Tulle'  
**agglo**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# ÉDITO

**Stéphanie Vallée,**  
Vice-présidente en charge de la Collecte  
et de la Valorisation des déchets



Avec l'application des différentes lois, nous enregistrons des hausses de taxes importantes d'année en année et l'inflation alourdit également le budget. À service constant, la collecte des déchets coûtera 1 M d'€ supplémentaire d'ici 2 ans. Et nous refusons d'impacter cette hausse sur les finances des usagers déjà pénalisés par les hausses tarifaires (eau, gaz, électricité, alimentation...). Il faut donc faire baisser la facture des coûts liés à l'incinération. Pour cela, nous devons impérativement réduire le tonnage des ordures ménagères. Cela aura également un impact en faveur de notre environnement.

La tarification incitative est plus juste : elle valorise les bonnes pratiques et elle pénalise les gros producteurs de déchets et mauvais trieurs. Chaque usager est ainsi responsable en maîtrisant le volume des déchets produits. C'est une prise de conscience. Un changement de paradigme. Notre rapport aux déchets évolue. Un grand nombre d'entre eux peuvent trouver une seconde vie dans le recyclage.

**16** KG

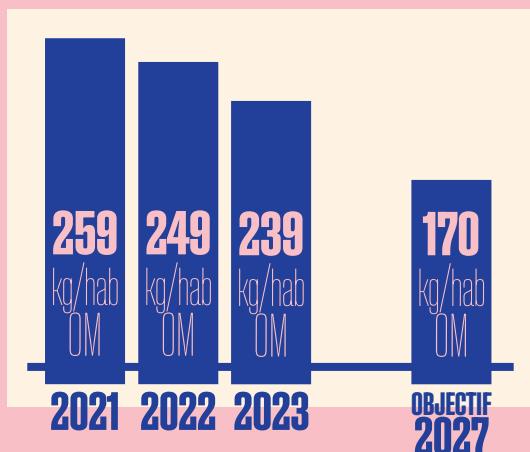
**D'EMBALLAGES TRIÉS  
PAR HABITANT EN 2022**

**26** KG

**D'EMBALLAGES TRIÉS  
PAR HABITANT EN 2023**

## ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

Sur le territoire de Tulle agglo, grâce aux extensions des consignes de tri et à l'implication de chaque usager, le tonnage d'OM baisse et cette dynamique doit se poursuivre. Le nouveau schéma de collecte optimisé et la tarification incitative (TEOMI) permettront d'atteindre l'objectif de 170kg d'OM par habitant en 2027.



# COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

## 1

### EN TRIANT

Aujourd'hui, trop de déchets valorisables partent à l'incinération avec les ordures ménagères (OM).

Verre, papier et emballages recyclables doivent être déposés dans les colonnes adaptées (vertes, bleues ou jaunes). Et tous les encombrants doivent être apportés dans l'une des 6 déchetteries pour être revalorisés.

## 2

### EN COMPOSTANT

Notre poubelle est composée à plus de 30% de déchets organiques biodégradables que l'on peut valoriser en les transformant en compost.

Nous mettons à votre disposition des composteurs, des lombricomposteurs et des sites de compostages partagés. [Plus d'infos sur tulleagglo.fr](http://Plus d'infos sur tulleagglo.fr)

## 3

### EN OPTIMISANT LA COLLECTE

À l'automne 2024, plus de 450 points d'apports volontaires (PAV) seront installés sur tout le territoire. Accessibles 7j/7j et 24h/24h, ces PAV offrent de nombreux avantages.

+ **SIMPLE** : la trappe autobloquante vous permet de déposer votre sac d'OM ou vos emballages recyclables en vrac facilement.

+ **PRATIQUE** : une tirette vous permet d'ouvrir la trappe à hauteur.

## 4

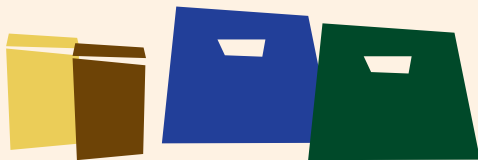
### EN OPTANT POUR LA TEOMI

La TEOMI, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, permet de responsabiliser chaque citoyen sur sa production de déchets.

Composée d'une part fixe (la TEOM), elle bénéficie d'une part variable (l'Incitativité) calculée en fonction de la production d'ordures ménagères. Ainsi chaque ménage peut maîtriser une partie de sa facture (comme celle de l'eau).

# CE QUI VA CHANGER

## LES 4 GRANDS PRINCIPES



### **DOTATION DE 2 BACS INDIVIDUELS : ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES**

**La taille de chaque bac sera adaptée en fonction des familles. L'entretien des bacs est à la charge des ménages.**

Les colonnes à emballages, verre et papier restent accessibles 24H/24H et 7J/7J \*

**X PLUS DE BACS 4 ROUES  
PLUS DE SACS JAUNE**

### **FACTURE**

### **VOTRE FACTURE**

**Les données collectées seront ensuite transférées au Trésor Public.** La TEOMI est facturée sur la taxe foncière. La part fixe est calculée par les services fiscaux (comme aujourd'hui), la part variable par le service collecte des déchets.

\*Les menages dotés de bacs individuels n'ont pas de carte d'accès aux colonnes d'ordures ménagères.  
**PLUS D'INFOS SUR [PROJETDECHETS.AGGLO-TULLE.FR](http://PROJETDECHETS.AGGLO-TULLE.FR)**



## LA COLLECTE DE VOS BACS

Un calendrier de collecte est mis en place (jour fixe) : une collecte toutes les semaines pour les ordures ménagères et une fois toutes les deux semaines pour les emballages recyclables. **Pour chaque collecte d'un bac OM, une levée sera comptabilisée, que le bac soit plein, à moitié plein ou vide (correspondant à votre part incitative). Un conseil, ne sortez votre bac que lorsque celui-ci est plein.**

---



## SUIVI DE VOTRE PRODUCTION

Chaque information relevée sera envoyée et traitée par le service collecte et valorisation des déchets et correspond à votre part incitative. Ces informations seront également accessibles dans votre espace personnel. Vous pourrez ainsi suivre votre production d'ordures ménagères et agir directement sur votre facture (pour la partie incitative).

---

# LA TEOMI, COMMENT ÇA MARCHE ?

La TEOMI, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Elle sert à financer la collecte et le traitement des déchets du territoire. Elle est composée d'une part fixe, la TEOM, et d'une part variable, l'incitativité, qui correspond au volume d'ordures ménagères produites et jetées. Ce n'est donc pas une taxe nouvelle.

## AUJOURD'HUI

### LES MÉNAGES PAIENT LA TEOM

Elle est calculée par les services fiscaux sur la même base que la taxe foncière. Cette base est multipliée par un taux, voté par les élus en conseil communautaire. Actuellement, il est de 10,20 %.



## DEMAIN (À PARTIR DE 2027)

### LES MÉNAGES PAIERONT LA TEOMI. ELLE EST COMPOSÉE DE :

LA PART FIXE, LA TEOM dont le taux sera abaissé entre 8 et 9 %



LA PART VARIABLE, L'INCITATIVITÉ elle peut représenter 10 à 45% de la TEOMI



**L'incitativité est calculée en fonction de l'utilisation du service : un coût au litre. Elle dépend de votre production d'ordures ménagères.**

Pour les ménages de Saint-Germain-les-Vergnes, Favars, et Seilhac qui seront dotés d'un bac, l'incitativité est calculée à la levée.

Ex : pour une famille dotée d'un bac 120L, chaque levée coûtera 120 x prix au L. Que le bac soit plein, à moitié plein ou vide.

## Pourquoi un coût au litre et pas au poids ?

Les intempéries et les aléas techniques rendent cette option injuste pour les usagers. Le prix au volume (litre) permet une équité quel que soit le type d'ordures ménagères produites.

## Et pour suivre ma production de déchets ?

Vous pourrez suivre votre production de déchets en vous connectant sur votre espace personnel. Un courrier vous sera envoyé avec vos codes d'accès.

# LES PROCHAINES ÉTAPES

## PRINTEMPS 2024

### 1<sup>ère</sup> PHASE DE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE

- Enquête en porte à porte en vue de la dotation des bacs individuels

## AUTOMNE 2024

### 2<sup>ème</sup> PHASE DE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE

- Distribution des bacs individuels pour les foyers en porte à porte (PAP)

## 2025

### ANNÉE PÉDAGOGIQUE

- Les nouvelles modalités de collecte sont effectives
- Les données enregistrées permettront d'établir en 2026 une facture pédagogique
- Les données recueillies permettront également d'ajuster le service (taux de remplissage, fréquentation des PAV, etc.)

## 2026

- À la réception de votre taxe foncière, vous paierez la TEOM. Vous recevrez en même temps la facture pédagogique de la TEOMI (non facturée)
- Cette année permettra à tous de comprendre le fonctionnement de l'incitativité et d'ajuster son comportement si besoin

## 2027

### PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION DE LA TEOMI

- Grâce aux données collectées en 2026

# MES QUESTIONS...

## AURAI-JE ACCÈS AUX COLONNES À EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER ?

Oui, ces colonnes restent en accès libre.

## EST-CE QUE JE POURRAIS ME RENDRE SUR N'IMPORTE QUEL PAV ?

Oui. Les PAV de l'agglo sont accessibles à tous les habitants du territoire, 7J/7J (peu importe votre commune de résidence sur l'agglo). Seules les colonnes à ordures ménagères ne vous seront pas accessibles.

## JE SUIS PROPRIÉTAIRE BAILLEUR, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Les bacs sont liés aux logements et non aux locataires.

## MA MAISON SECONDAIRE EST CONCERNÉE PAR LE PAP, COMMENT CELA SE PASSE ?

Vous recevrez deux bacs : un à ordures ménagères et un à emballages. À la réception de votre taxe foncière, la TEOMI prendra en compte la part fixe et la part variable correspondant à votre production d'ordures ménagères.

## QUI DOIT ENTREtenir LES BACS ?

Chaque ménage est responsable de l'entretien de ses bacs.

## J'AI UN PROBLÈME AVEC MON BAC, COMMENT FAIRE ?

Un service dédié sera créé dès l'automne 2024 pour répondre aux éventuelles problématiques.

**RETROUVEZ  
TOUTES LES RÉPONSES  
À VOS QUESTIONS SUR  
PROJETDECHETS.AGGLO-TULLE.FR**



**SCANNEZ-MOI**